

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**27 juin 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène  
M. ROMARY Fabrice

**Objet** : Compte administratif communal  
2018

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

N°51/2019

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal de 2018, préalablement envoyé à chaque conseiller sur leur messagerie électronique, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 473 434.58 € et un déficit d'investissement de 1 335 551.58 € restes à réaliser compris (- 741 213.90 € hors restes à réaliser).

Puis se retire,

Madame Irène MICHEL est alors désignée pour présider l'Assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal après avoir été invité à délibérer, approuve par 25 voix le compte administratif 2018 ; exceptées celles de Monsieur le Maire, de Monsieur Stéphane CHMIDLIN lui ayant donné procuration et de Madame Marylène PANO-WENTZEL, Monsieur Fabrice ROMARY absents.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,